



IRTS ILE DE FRANCE MONTROUGE – NEUILLY SUR MARNE

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRETEIL (UPEC)

CAFERUIS/MASTER 1 - Mention « Intervention et Développement Social », parcours Cadres Supérieurs de l'Action Sociale (IDS/CSAS)

A l'IRTS Ile-de-France, le CAFERUIS est proposé en concomitance avec le Master 1 « Intervention et développement social (IDS) » délivré par l'Université Paris-Est Créteil.

L'intégralité de la formation se déroule sur dix-huit mois (septembre 2023- mars 2025) sur le site de l'IRTS Neuilly et sur le site de l'UPEC (6 journées)

Entre tentations modernistes qui privilégient les outils de gestion et les nostalgies passéistes de l'ineffable de la relation, il y a une place pour une approche qui combine analyse du sens de l'action, rigueur organisationnelle et financière, ainsi que respect des droits des personnes concernées. Nous proposons une approche qui s'appuie sur des apports universitaires en sciences humaines et sociales pour faire l'analyse des pratiques professionnelles concrètes et s'engager progressivement dans une réflexivité sur les contextes institutionnels/organisationnels ainsi que sur son propre positionnement de cadre de l'action sociale et médico-sociale, soucieux de promouvoir la créativité des équipes.

En total cohérence avec le CAFERUIS, le Master 1 est construit dans une logique de préparation à la réussite de celui-ci, l'acquisition progressive des Unités d'Enseignement du Master 1 permet de ponctuer les travaux à produire en vue de l'obtention des blocs de compétences du CAFERUIS (en centre de formation puis, pour le mémoire, à la DRIEETS en mars 2024). Le dispositif repose sur un couplage intégral des deux formations sur un volume de 400h assurées pour moitié par l'IRTS et pour l'autre par l'UPEC, par les responsables de formation/diplôme, par les responsables de domaines de compétences, et des vacataires, professionnels aguerris des deux institutions partenaires (consultant/formateurs, cadres d'unité d'intervention sociale, enseignants-chercheurs). Les journées de formation se déroulent pour l'essentiel sur le site de l'IRTS et quelques journées à l'UPEC.

Le pari de cette formation, qui propose la concomitance entre le diplôme professionnel CAFERUIS et le Master 1 « Intervention et développement social » (passerelle vers un Master 2), consiste en la promotion de contenus spécifiques ancrés dans une approche critique mais constructive des évolutions du secteur social et médico-social de ces dernières années, notamment au plan managérial, dans une logique propre à la promotion de la créativité au travail par la mise en œuvre de la co-construction et de l'intelligence collective.

Cette formation s'adresse à vous, professionnels du secteur social, médico-social, - mais aussi d'autres secteurs professionnels dans une logique de décroisement portée par le législateur -, et aspirant à exercer des fonctions d'encadrement ou ayant déjà une expérience dans ce domaine et désireux de mieux comprendre ce qu'elles font, pour ainsi se qualifier à la fonction de chef de service. L'obtention du Master 1 - IDS permettra le cas échéant d'accéder ensuite à un Master 2, proposé par l'IRTS en partenariat avec l'UPEC ou avec une autre université.

IRTS	UPEC	
<p data-bbox="248 919 624 954">Nathalie SANQUIRGO</p> <p data-bbox="91 962 788 1401">Psychologue sociale (Ph. D.), chercheuse associée au Laboratoire Parisien de Psychologie sociale (LAPPS). Elle enseigne outre la psychologie sociale et les statistiques, la méthodologie de la recherche et de projet. Elle est par ailleurs spécialiste en communication engageante, formée à la systémie (IGB-Paris). Elle s'intéresse notamment aux représentations genrées de la mobilité professionnelle des cadres dits intermédiaires, ainsi qu'aux implications sociocognitives et comportementales de l'inscription dans la ligne de commandement hiérarchique.</p>	<p data-bbox="981 919 1301 954">Chantal VENTURA</p> <p data-bbox="808 962 1478 1401">Enseignante en Sciences de l'Éducation et Sciences sociales principalement dans les parcours Intervention Sociale et Insertion Formation. Formatrice en Travail social. Consultante indépendante dans l'intervention sociale et diagnostic de territoire. Issue du secteur social (management d'organisation médico-sociale), elle enseigne en Sciences de l'éducation, la communication, l'observation sociale notamment en qualité d'expert démographe. Doctorante en Sciences de l'éducation elle mène une recherche en protection de l'enfance.</p>	<p data-bbox="1664 919 1980 954">Stuart HARRISON</p> <p data-bbox="1496 962 2150 1331">Maître de conférences associé à l'Université Paris-Est Créteil au sein de l'UFR SESS/STAPS, où il enseigne en sociologie des organisations et la construction des politiques publiques, dans les parcours de formation continue et initiale. Il est par ailleurs responsable de territoire pour l'Aide sociale à l'enfance de Paris. Ses champs d'intérêt incluent notamment la co-construction et la sociologie de la traduction ou la théorie de l'acteur/réseau.</p>

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les encadrants et responsables d'unité d'intervention sociale sont des acteurs de la mise en œuvre de l'action sociale et médico-sociale qui tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Ils exercent leur activité dans les établissements ou services relevant de ces missions. Membres de l'équipe de direction, pilotant l'action directement engagée auprès des usagers et encadrant au quotidien les équipes, ils sont un maillon essentiel de l'organisation et jouent un rôle-clé au sein des établissements, des services ou des dispositifs d'intervention sociale. Intermédiaires et/ou relais décisifs entre le directeur et les équipes, ils contribuent, de leur place et dans le cadre des projets de service et d'établissement, à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de ces projets. Ils sont, à leur niveau, et sous l'autorité de la direction, garants de l'adéquation entre les objectifs et les moyens déployés et promeuvent la qualité du service rendu aux personnes concernées. Leur position d'interface leur confère enfin une fonction spécifique de communication interne. Pour cela, ils disposent d'autonomie, d'initiative et de responsabilité dont le degré varie selon leur position hiérarchique dans la structure et les niveaux de délégations exercés.

UNE POSITION STRATÉGIQUE

Dans un contexte où les organisations, les équipements et les services du secteur social et médico-social doivent s'adapter à de nouveaux besoins, modifier leurs pratiques et innover, leur position est stratégique :

- Mobilisant le personnel autour des objectifs du projet d'établissement ou de service et recherchant, pour cela, l'optimisation des compétences,
- Organisant matériellement la mise en œuvre de l'action et en garantissant la continuité,
- Rendant compte au sein des équipes de direction des avancées et des difficultés de l'action et élaborant avec elles les ajustements nécessaires, c'est de leur capacité d'encadrement que dépend pour beaucoup la réussite des projets mis en œuvre.

DES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Cette capacité requiert un ensemble de compétences que la formation a pour tâche de construire, développer ou raviver. Sans entrer dans le détail du référentiel de compétences auxquels sont adossées les unités de formation (*cf.* nouveau référentiel accessible depuis notre site Internet), on peut cependant préciser que ces compétences ne peuvent se développer que sur fond d'une suffisamment bonne « habitation personnelle » de la fonction et d'une claire conscience de la responsabilité qui lui incombe.

LA RESPONSABILITÉ AU CŒUR DE LA FONCTION

Si cette responsabilité s'exerce par rapport à des missions et dans le cadre de délégations précises, si elle suppose l'adhésion à un projet d'établissement ou de service, elle a aussi pour objet la responsabilité d'autrui, qu'il s'agisse des autres salariés ou des personnes concernées. Les cadres en développent les conditions de possibilités :

- Information,
- Sécurité,
- Autonomie et délégation,
- Respect des règles de fonctionnement,
- Ethique professionnelle.

En dernière analyse et dans tous les cas, cette responsabilité est en premier lieu une responsabilité pour les personnes concernées à l'égard desquelles les encadrants et responsables d'unité d'intervention sociale s'efforcent d'assurer et de garantir la meilleure qualité de service possible. Pour toutes ces raisons, elle constitue le cœur de la fonction.

La formation doit permettre l'appropriation, par les cadres, de ces différents éléments convergeant dans la capacité à investir personnellement cette position au sein des organisations de travail.

Si un tel investissement suppose d'acquérir les connaissances et les compétences référencées dans les blocs de compétence et unités de formation liées, il suppose aussi d'opérer ou de consolider un changement de position personnelle dans son rapport au travail et à ses acteurs. Les qualités d'animation, de dynamisation et d'organisation de la pensée et de l'action collective deviennent, ici, essentielles et contribuent à donner corps quotidiennement à la fonction organisatrice et mobilisante de l'encadrement mais aussi à **sa fonction symbolique** qui est déterminante.

La formation doit permettre le développement de ces qualités et caractéristiques professionnelles et en assurer la possibilité d'articulation pour chacun.

Aussi doit-elle être comprise comme un processus global et dynamique dont les éléments ne peuvent être détachés les uns des autres et ne prennent sens que les uns par rapport aux autres... autour d'un projet individuel de formation en construction.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION CAFERUIS/MASTER 1-IDS

Pour le CAFERUIS

Conformément aux articles 2 à 4 de l'arrêté du 31 août 2022, ce cycle de formation s'adresse à toute personne souhaitant exercer ou exerçant déjà dans le secteur professionnel de l'action sociale ou médico-sociale, selon les modalités énoncées ci-après :

ACCÈS À LA FORMATION

Art. 2. – Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins l'une des conditions suivantes :

1° Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles ;

2° Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles ;

3° Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat ou d'un diplôme national ou d'un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles ;

4° Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Les candidats cités aux 3° et 4° doivent respectivement justifier d'une expérience professionnelle de deux ans et de quatre ans réalisée dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.

Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation est délivrée, à la demande du candidat, par un organisme habilité à cet effet.

Art. 3. – Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature :

1° Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ;

2° Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale en application des articles R. 451-20 à R. 451-28 du code de l'action sociale et des familles dans leur rédaction antérieure au décret n° 2022-1208 du 31 août 2022 susvisé ;

3° Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale en application des articles D. 451-20 à D. 451-24 du code de l'action sociale et des familles.

Art. 4. – A l'exception des candidats relevant de l'article 3, l'admission en formation conduisant au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale fait l'objet d'une sélection sur dossier puis d'un entretien.

Pour le Master 1-IDS

Pour effectuer la formation CAFERUIS en concomitance avec le Master 1-IDS, les candidats doivent être titulaires d'une licence. Pour toutes les autres configurations une procédure de Validation des Acquis Professionnels (VAP) pourra être entreprise pour les détenteurs d'un diplôme de niveau BAC+2 ou BAC.

LA PROCEDURE D'ADMISSION

En référence à l'article 4 de l'arrêté du 31 août 2022 et au règlement de sélection de l'IRTS, la procédure d'admission se déroule en deux temps :

1 - Examen du dossier comprenant :

- Une demande d'inscription manuscrite,
- Une « note de motivation » qui prend la forme du Projet Individuel de Formation complété (*cf.* dossier de candidature) ainsi que d'une lettre de motivation plus générique,
- Un curriculum vitæ,
- Les pièces justificatives relatives aux diplômes et à l'expérience professionnelle,
- Les modalités de financement envisagées,
- Une attestation de l'employeur (le cas échéant) précisant la fonction exercée et confirmant son accord pour l'entrée en formation.

2 - Un entretien ayant pour objectif d'apprécier avec le candidat l'opportunité et la pertinence de sa demande de formation, ses aptitudes et motivations au regard du projet de formation proposé.

TABLEAU DE CONCORDANCE CAFERUIS (Unités de Formation) /MASTER 1-IDS (Unités d'Enseignement)*

		Unités d'enseignement Master 1 IDS-CSAS						
		<i>UE. 1</i> Questions sociétales et d'intervention sociale (tronc commun aux Mastères 1 UPEC) 23h	<i>UE. 2</i> Connaissance du secteur professionnel 77h	<i>UE. 3</i> Droit social, gestion, management 102h	<i>UE. 4</i> Analyse du travail et des organisations 40h	<i>UE. 5</i> Conception et conduite de projets 103h	<i>UE. 6</i> Initiation à la recherche (production du mémoire professionnel) 55h	Plus 3 journées hors UE/UF (Pré- rentrée, bilan 1, bilan 2) 20h
<i>CAFERUIS</i> <i>Bloc 4</i> Contribuer au projet d'établissement (90h)	Méthodologie Management projet (5j de 5h+10h conf, 35h)	10 (5*2h)			25 (5j*5h)			
	Ateliers GRP mémoire (6j, 42h, dont guidance individuelle)						42 (6j)	
	Travail en autonomie/Guidance individuelle (1j, 6h)						6 (1j)	
	Jury MASTER 1 (Entraînement oral CAFERUIS) (1j, 7h)						7 (1j)	

CAFERUIS <i>Bloc 1</i> Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale (150h)	Politiques sociales Expertise sectorielle (8j, 56h)		56 (8j)				
	Ateliers GRP DET/GAP (8j dont rentrée et certification, 56h)					56 (8j)	
	Travail en autonomie/Guidance individuelle (1,4j, 10h)					10 (1,4j)	
	Appui technique aux PP/Ethique (4j, 28h)	7 (Jour. Etu.)	21 (3j)				
CAFERUIS <i>Bloc 2</i> Management et RH (100h)	Sociologie des organisations (4j, 28h)			28 (4j)			
	Management & innovation (2j, 14h)	4			10 (2j*5h)		
	Conduite de réunion (2j, 14h)			14 (2j)			
	Etude de situations managériales (6.3j dont certification, 44h)	2			5 (1j)	37 (5j)	

CAFERUIS Bloc 3 GALB Gestion administrative, logistique et budgétaire (60h)	GALB (3,5j, 24.5h)			24.5				
	Droit du travail (4j, 28h)			28				
	Certification (1,07j, 7.5h)			7.5				

***NB.** Ce tableau de concordance est fourni à titre prévisionnel. Il est susceptible de remaniements selon l'ingénierie pédagogique en cours d'intégration des principes de la réforme de 2022.

LE DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation proposée se déroule sur une durée de 18 mois, de septembre 2023 à fin mars 2025. Elle permet l'obtention de 60 ECTS.

La formation CAFERUIS/MASTER 1 IDS – CSAS se déroule sur la base d'un regroupement par mois (hors mois de juillet et août 2023, cf. calendrier prévisionnel).

Une pré-rentrée est prévue le 18 septembre 2023 avec un regroupement plénier en matinée pour présentation du dispositif de formation et première rencontre avec les co-apprenants. Des entretiens pour faire le point au niveau des situations administratives (inscription/stage etc.) sont prévus dès l'AM.

Un allègement peut être envisagé selon le diplôme initial obtenu et selon le parcours professionnel du candidat conformément à l'article 7 de l'arrêté du 31 août 2022. ***Toutefois il est fortement recommandé de suivre la totalité de la formation afin d'obtenir l'ensemble des ECTS nécessaires à l'obtention du Master 1IDS. Les apprenants disposant de l'allègement bénéficieront d'une validation seulement partielle du Master 1.***

N.B. La majorité des enseignements est dispensée sur le site de Neuilly-sur-Marne (150 avenue P.V. Couturier, 93330 Neuilly-sur-Marne). ***Toutefois des journées sont programmées sur le site de l'UPEC lors de la formation afin de pouvoir notamment suivre les conférences organisées sur place et participer à la journée d'étude organisée en fin de première année.***

LES STAGES

Conformément à l'arrêté du 31 août 2022 (**article 6**) « *Les candidats en situation d'emploi dans le secteur social et médico-social peuvent réaliser la formation pratique au sein de leur organisation d'emploi, sous réserve de l'effectuer dans un service distinct de celui où ils exercent et auprès d'un public différent. Les candidats en fonction d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale peuvent, le cas échéant, effectuer une partie de la formation pratique sur le poste occupé.* »

Le stage fait l'objet d'une convention de stage entre l'établissement accueillant, le stagiaire et l'IRTS ILE DE FRANCE MONTROUGE NEUILLY SUR MARNE, qui précise les modalités du déroulement du stage, ses objectifs, les modalités d'évaluation, les noms et qualifications des référents professionnels et les modalités d'organisation du tutorat.

La durée de stage est de 420 heures, soit 12 semaines, organisées suivant le principe de la formation en alternance c'est-à-dire en complémentarité réciproque avec les séquences de formation à l'IRTS. Le lieu et les modalités du stage ainsi que le caractère qualifiant du site choisi doivent, dans ce cas, être définis idéalement avant l'entrée en formation.

L'objectif de cette période de stage est de permettre aux candidats, en fonction de leur parcours antérieur :

- de découvrir le travail social, éducatif et médico-social, les difficultés des usagers et les contextes juridiques, réglementaires et institutionnels de l'action,
- de s'approprier la culture des professionnels du secteur,
- de se confronter aux problèmes d'encadrement et, dans une certaine mesure, sous contrôle du « tuteur », d'en faire l'expérience.

Le stage doit faire l'objet d'une évaluation par le professionnel accueillant le stagiaire. Les pré-objectifs de stage sont rédigés en amont de l'entrée en stage dans le cadre d'une lettre de missions de stage (LMS). Celle-ci donnera lieu à une négociation en itération avec le référent terrain.

En lien avec le Projet Individuel de Formation, cette période de 12 semaines peut donner lieu à deux expériences de 6 semaines chacune, suivant les mêmes modalités (dès lors que les deux stages sont en cohérence et s'inscrivent dans un projet de stage global centré sur une réflexion partenariale).

Les candidats en situation professionnelle de **cadre du secteur** bénéficient d'un allègement réduisant la durée du stage à 210 heures (soit 6 semaines). Le choix des sites est effectué en lien avec le projet de formation et, en particulier, la rédaction du dossier technique et du mémoire. Le stage vise à approfondir tel ou tel aspect de la problématique de l'encadrement, par immersion sur un ou plusieurs « terrains » d'observation ou d'enquête, choisis pour leur capacité à produire des informations complémentaires ou à soutenir une réflexion plus approfondie sur un ou des aspects de la pratique d'encadrement.

NB : Pour les étudiants qui ne sont pas en poste de cadre, la réalisation du dossier technique (Bloc de compétences 1) est travaillée sur le lieu de stage. A cette fin il est recommandé de prévoir au moins une dizaine de jours d'immersion par mois sur les deux premiers mois, au démarrage du stage.

LES MODALITES DE CERTIFICATION DU MASTER 1-IDS

Tous les enseignements du Master 1-IDS font l'objet d'un contrôle continu en cohérence complète avec la préparation à la validation des quatre blocs de compétences du CAFERUIS dont les dates de certifications sont précisées ci-après. Chaque bloc du CAFERUIS fait l'objet d'une production intermédiaire valant pour préparation à la certification finale et validation partielle de l'UE concernée.

Le jury plénier de Master 1 IDS délivre l'attestation de réussite du Master 1 (NB. Le diplôme de Maitrise n'existe plus) au vu de l'obtention de la moyenne générale entre toutes les unités d'enseignement, égale ou supérieure à 10/20. Il permet une poursuite en M2 dans la plupart des UFR (Unités de Formation et de Recherche) en Sciences de l'Education et Sciences Sociales au sein des universités, selon les modalités locales d'admission.

NB. Sur les modalités spécifiques d'évaluation du Master 1 IDS :

-La validation de l'UE6 (Mémoire professionnel) du Master 1 IDS confère 18 ECTS.

-Toute note en deçà de 7/20 au mémoire nécessite de passer au rattrapage organisé dans la temporalité du CAFERUIS (*cf.* chronogramme ci-avant).

-Une note au mémoire comprise entre 7/20 et 9/20 qui n'empêche pas la validation du Master (moyenne générale égale ou supérieure à 10/20) ne peut pas être bonifiée par suite de l'obtention d'une meilleure note à la certification du domaine de formation CAFERUIS concerné (DC1), ni d'ailleurs aucune autre note enregistrée lors du jury plénier du Master 1 IDS.

LES MODALITES DE CERTIFICATION DU CAFERUIS

Conformément au référentiel de certification publié en annexe 2 de l'arrêté du 31 août 2022, les Blocs 1, 2 et 3 sont validées par des épreuves organisées au cours de la formation par l'IRTS ILE DE FRANCE MONTROUGE NEUILLY SUR MARNE tandis que le bloc 4 est validé par une épreuve organisée par la DRIEETS, selon le tableau ci-dessous :

UNITES DE FORMATION	MODE DE VALIDATION	DOMAINE DE COMPETENCES EVALUEES
Bloc 1 <i>Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale</i>	<p>Epreuve organisée par l'IRTS Présentation d'un dossier technique (5 à 8 pages) réalisé par le candidat en rapport avec son activité ou son lieu de stage</p> <p style="text-align: center;">Ecrit noté /20</p> <p style="text-align: center;">Oral noté /20</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en oeuvre et évaluer l'activité d'une unité d'intervention sociale. ▪ Gérer le partenariat et le travail en réseau d'une unité d'intervention sociale.
Bloc 2 Manager et gérer les RH	<p>Epreuve organisée par l'IRTS Etude de situation Epreuve orale à partir d'un sujet tiré au sort – Temps de préparation :</p> <p style="text-align: center;">45 minutes</p> <p style="text-align: center;">Oral (durée : 30 minutes)</p> <p style="text-align: center;">Epreuve notée sur 20</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encadrer une équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle d'une unité d'intervention sociale. ▪ Assurer le suivi de la gestion des ressources humaines d'une unité d'intervention sociale.
Bloc 3 Gérer les volets administratifs, logistiques et budgétaires	<p>Epreuve organisée par l'IRTS Note d'aide à la décision Epreuve écrite (durée : 4 heures) notée sur 20</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer le suivi de la gestion administrative et de la gestion logistique d'une unité d'intervention sociale ▪ Gérer le budget d'une unité d'intervention sociale.
Bloc 4 Contribuer au projet d'établissement ou de service	<p style="text-align: center;">Dossier noté sur 20</p> <p style="text-align: center;">Présentation orale (durée : 30 minutes) notée sur 20</p> <p style="text-align: center;">Epreuve organisée par la DRIEETS</p> <p style="text-align: center;">Mémoire soutenu devant un jury</p> <p style="text-align: center;">Ecrit noté sur 20</p> <p style="text-align: center;">Soutenance (durée : 40 minutes) notée sur 20</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concourir à l'élaboration et à l'évaluation du projet d'établissement ou de service. ▪ Participer à la mise en oeuvre du projet d'établissement ou de service.

N.B. Seul le bloc de compétence 1 (Dossier Technique) bénéficie d'une seconde présentation possible en amont du premier jury plénier de la DRIEETS. Tous les autres blocs de compétences ne sont présentés qu'une seule fois en amont du 1^{er} plénier (mars) et du second plénier (novembre) sous réserve de modification notifiée par la DRIEETS.

TABLEAU DE CONCORDANCE DES MODALITES DE CERTIFICATION CROISEE

INTITULE M1 IDS	Concordance CAFERUIS		Nombre ECTS	2 ^e SESSION
UE1 <i>Questions sociétales et d'intervention sociale</i>	Bloc 4 - Note CC écrit (20%) - Mémoire Caferuis (mi-avril) écrit 40% ; Oral 40%	3 notes 60% écrit 40% oral	6 (coeff.1)	Soutenance octobre UPEC 50% écrit 50% oral
UE2 <i>Connaissance du secteur professionnel</i>	Bloc 1 - Note CC 20% écrit - Note du DET 40% écrit ; 40% oral	3 notes 60% écrit 40% oral	12 (coeff.2)	Note rattrapage DT 50% écrit 50% oral
UE3 <i>Droit social, gestion, management</i>	Bloc 3 - Note CC écrit 20% - Examen écrit 40% Bloc 2 - Note oral 40%	3 notes 60% écrit 40% oral	12 (coeff.2)	Rattrapage septembre Ecrit 100%
UE4 <i>Analyse du travail et des organisations</i>	Bloc 4 - Note CC écrit (20%) - Mémoire Caferuis (mi-avril) écrit 40% ; Oral 40%	3 notes 60% écrit 40% oral	6 (coeff.1)	Soutenance octobre UPEC 50% écrit 50% oral
UE5 <i>Conception et conduite de projets</i>	Bloc 2 UF3 - Ecrit CC 35% - Note de l'UE2 (connaissance du secteur professionnel) 65%	2 notes 65 % écrit 35% oral	6 (coeff.1)	Note rattrapage DT 50% écrit 50% oral
UE6 <i>Initiation à la recherche (production du mémoire professionnel)</i>	Soutenance mémoire Master 1 IDS - 50% écrit - 50% oral	2 notes	18 (coeff.3)	Soutenance octobre UPEC 50% écrit 50% oral

COUT DE LA FORMATION

CAFERUIS/MASTER 1-IDS : 8 700 euros + 243 € de frais d'inscription universitaire*

*(*frais d'inscription à l'université payables par chèque à part, à l'ordre de l'agent comptable de l'université Paris-Est Créteil)*

Aucun frais d'admission

INSCRIPTIONS

Dossier d'inscription transmis par mail est à déposer auprès de ou renvoyer à :

Mme Véronique JUNIET, admissions CAFERUIS/Master 1 IDS

IRTS Ile de France Montrouge / Neuilly-sur-Marne

1 rue du 11 novembre

92120 MONTRouGE

Le Projet Individuel de Formation complété est à renvoyer **par mail** (au format word) à Mme Véronique JUNIET

La date limite d'inscription est fixée à mi-juillet

(Les entretiens d'admission démarrent en mars à réception du dossier d'inscription incluant le projet individuel de formation complété)

RENSEIGNEMENTS

Secrétariat Admissions (IRTS Montrouge)

Véronique JUNIET

☎ 01 40 92 35 03

✉ vjuniet@irtsidf9293.eu

Co-responsable pédagogique (IRTS Neuilly/Marne)

Nathalie SANQUIRGO

☎ 01 49 44 17 16

✉ nsanquirgo@irtsidf9293.eu

Secrétariat pédagogique (IRTS Neuilly/Marne)

Isabelle DUPIRE

☎ 01 49 44 67 18

✉ idupire@irtsidf9293.eu

Co-responsables pédagogiques (UPEC)

Chantal VENTURA/Stuart HARRISON

☎ 06 30 48 52 38 / ☎ 06 13 03 87 18

✉ chantal.ventura@u-pec.fr

✉ stuart.harrison@u-pec.fr



IRTS IDF/Site de Neuilly-sur-Marne

RER A – Station Neuilly-Plaisance, puis bus 113 dir. Mairie de Chelles, arrêt : pointe de Gournay.

RER E – Station Chelles-Gournay, puis bus 113 dir. Nogent/Marne, arrêt : pointe de Gournay.

SNCF, ligne P – Station Chelles-Gournay, puis bus 113 dir. Nogent/Marne, arrêt : pointe de Gournay



IRTS IDF/Site de Montrouge

Métro ligne 4, arrêt : Mairie de Montrouge

